

Matthew Reardon
Intervention - Conseil territorial
Séance officielle du 22 décembre 2017

Rappel au règlement, en application de l'article 8 de notre règlement intérieur

Monsieur le Président,

Le règlement intérieur de cette assemblée prévoit plusieurs dispositions que je suis obligé - et croyez-moi que je le regrette bien - de rappeler d'emblée en début de cette séance.

Tout d'abord, l'article 6 du règlement, tout comme le statut de l'Archipel - c'est l'article LO six mille quatre cent trente et un tiret vingt et un du CGCT - nous dit que les rapports permettant aux conseillers territoriaux de prendre connaissance et de délibérer sur les dossiers à l'ordre du jour sont transmis au moins douze jours avant la séance.

Pour les dossiers majeurs de cette séance, Monsieur le Président, et comme vous le savez, les rapports nous ont été envoyés tard dans la journée de mardi, à moins de trois jours de la séance.

Et ce, alors même qu'il s'agit de l'entier budget primitif pour 2018, de décisions budgétaires modificatives, et de changements fiscaux et du code des douanes, entre autres.

M. le Président, ça ne respecte pas notre règlement, ça ne respecte par la loi, et surtout ça ne respecte pas la population qui nous a élus et qui souhaite que tous les conseillers, même ceux d'opposition, soient respectés et aient le droit d'exercer normalement leur mandat.

Je crains donc pour la légalité de l'ensemble des délibérations concernées lors de cette séance, Monsieur le Président. Ce n'est pas nous qui irons les contester, bien entendu. Nous, ce qu'on souhaite c'est que le débat démocratique puisse avoir lieu et que la population ait la réponse à ses questions et à ses craintes. Mais je me devais de souligner ce souci d'illégalité.

Et je le crains d'autant plus, soit dit en passant, que certaines délibérations sont d'une légalité pour le moins douteuse sur le fond, comme les opérations d'achat de terrains à l'étranger par la Collectivité - d'autant plus surprenants qu'on voit le nom de "Rose" apparaître puis disparaître des intitulés de délibération transmis aux conseillers.

S'agissant du budget primitif, au moins, vous avez tout loisir de l'ajourner et de l'examiner en janvier ou février 2017, après une transmission en bonne et due forme des éléments nécessaires à tous les conseillers territoriaux. Cela relève de vos pouvoirs et de votre décision, Monsieur le Président.

Ce qui est moins facile à régler, Monsieur le Président, c'est le deuxième volet de mon rappel au règlement.

Le règlement et le statut, dont notamment l'article LO 6431-19 du CGCT, prévoient en effet que :

"Tout membre du conseil territorial a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la collectivité qui font l'objet d'une délibération."

Ce n'est malheureusement pas le cas pour les délibérations budgétaires à l'ordre du jour.

Depuis le mois de mars dernier, les conseillers territoriaux de Cap sur l'Avenir réclament la communication de l'entier dossier du projet Ferries, avec les cahiers des charges, les contrats passés avec le constructeur et avec les banques, les projections financières, les tarifs des billets, le temps de traversée...

Bref, tout ce qu'il nous faut et qui nous revient de droit pour exercer la mission que la population nous a confiée !

A la date d'aujourd'hui, plus de 9 mois plus tard, vous ne nous avez toujours rien donné !

On pensait qu'on aurait peut-être, au moins et enfin, les tarifs des billets lors de cette séance. C'était à l'ordre du jour initialement envoyé, et puis, subitement, ça a disparu !

Je ne vous apprendrai rien, Monsieur le Président, en vous rappelant que la population est très, très inquiète s'agissant des Ferries qui poireautent à quai.

On entend, et on nous relaye, toutes sortes de rumeurs. Problèmes de stabilité, non-conformités majeures, problèmes de poids, absence de permis de naviguer dans nos eaux... Sur les réseaux sociaux, tout le monde demande au Conseil Territorial, tout le monde VOUS demande, Monsieur le Président, de répondre enfin sur ces questions.

Evidemment, la situation des Ferries a un impact énorme sur le budget primitif pour 2018 que vous nous proposez aujourd'hui.

En effet, ce budget table sur une mise en service des Ferries dès début 2018, avec au moins 300 000 euros de rentrées financières supplémentaires qu'avec le Cabestan.

Si vous nous présentez ces chiffres alors que vous savez par ailleurs que les Ferries ont des problèmes majeurs et n'entreront pas en service dans l'Archipel avant plusieurs

mois -- voire jamais --, alors vous mentez aux conseillers territoriaux en établissant un budget non sincère.

Les gens de Saint-Pierre comme de Miquelon se posent ces questions, Monsieur le Président, et ils ont raison de les poser. Ils veulent, tout comme nous, l'assurance que le Conseil Territorial n'est pas à ce point, pour reprendre les termes utilisés sur les réseaux sociaux, "incompétent", "neuneu", "pathétique", ou encore "dans la merde".

Ce sont les termes des gens de l'Archipel, Monsieur le Président, pas les miens.

Les gens sont inquiets, et certains sont même rendus à développer des phobies sur la stabilité et la sécurité des Ferries, en disant qu'ils ne laisseront jamais leurs enfants embarquer sur ces navires.

De notre côté, pour respecter le règlement et le statut de l'Archipel, et nous permettre d'exercer notre mandat, c'est nous, conseillers territoriaux de l'opposition, qui vous demandons de répondre à ces cinq questions précises :

- Avez-vous procédé aux vérifications de conformité des navires avant d'avoir validé leur départ de Turquie vers l'Archipel ?
- Avez-vous réceptionné officiellement ces deux Ferries ?
- Les Ferries ont-ils leur certification pour naviguer dans nos eaux, notamment dans des conditions de glace hivernale ?
- Les Ferries pourront-ils bien embarquer le cargo, dont les véhicules, et les passagers, sans être obligés de sacrifier l'un pour l'autre, ou de réduire leur vitesse à peau de chagrin ?
- Enfin, les Ferries entreront-ils bien en service, comme il est toujours officiellement prévu, début janvier - et si ce n'est plus le cas, quand ?

Evidemment, on ne parle même pas du fait qu'il n'y a aucun quai, ni à Saint-Pierre, ni sur Miquelon, et encore moins sur Terre-Neuve, pour utiliser les Ferries.

Merci par avance de vos réponses, Monsieur le Président, car la population a le droit de savoir, et la suite du rappel au règlement dépendra de vos réponses.